

REUNION DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix du mois d'Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire .

PRESENTS : LAPALLUS Marc, PEGUET Isabelle, AUBONNET Michel, BRETON Jean-Jacques, REBERGUE Ingrid, BUFFIN Valérie, CHARPIN Gilbert, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, CHARRIER Stéphane, ALBERT Mireille, TRONCY Sophie.

ABSENTS EXCUSES : JAUZI Tiffany, MARQUES Romain, FAVRE Julie.

Monsieur Ludovic MERCIER a été désigné secrétaire de séance

=====

Ordre du jour :

- Intervention d'un élu de la Communauté de Communes concernant le sujet : « transfert de compétences eau et assainissement » : puis prise de décision (transfert et charte).
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019
- Budget « Commune »
 - Approbation du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2019
- Budget « Eau »
 - Approbation du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2019
- Budget « Assainissement »
 - Approbation du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2019
- Projet 2020 « réaménagement Route de Charlieu » : approbation mission de maîtrise d'œuvre,
- Réflexion installation d'un radar pédagogique,
- Source Poizat,
- Devis parois et toiture abris-bus, butts city-stade,
- Questions diverses

=====

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le maire explique que Mr GROSDENIS Henri, élu de la Communauté de Communes de CHARLIEU interviendra sur le dossier de transfert de la compétence Eau et Assainissement au profit de la communauté de Communes.

En attente de l'arrivée de Mr GROSDENIS, l'ordre du jour est abordé.

Le précédent compte rendu est approuvé sans observation.

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019. Il précise à l'assemblée qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ces taux depuis 2013. Il précise que la commune arrive à investir sans augmenter les impôts et avoir recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à 11 Voix POUR et 1 ABSTENTION le maintien des taux d'imposition comme suit :

- Taxe Habitation : 9.27%
- Taxe Foncière bâti : 16.16%
- Taxe Foncière non bâti : 43.90%

Monsieur le Maire laisse la parole à Mmes Isabelle PEGUET, adjointe aux finances et Mme CHARRIER Florence, secrétaire de Mairie qui présentent les documents pour l'approbation des comptes administratifs 2018, l'affectation des résultats 2018 et le vote des budgets primitifs 2019 commune, eau et assainissement.

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		148 078.52	62 174.73	
Opération de l'exercice	371 478.77	418 289.28	287 880.02	159 771.77
Totaux	371 478.77	566 367.80	350 054.75	159 771.77
Résultats de Clôture		194 889.03	190 282.98	
Restes à Réaliser				108 105.15
Résultats clôture avec RAR		194 889.03	82 177.83	

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion pour l'année 2018 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2018 tenu par la commune.

➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE 2018 POUR LE BUDGET 2019 DE LA COMMUNE

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 «*Résultat de fonctionnement reporté*» : **112 711.20 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 «*Réserves excédent de fonctionnement capitalisés*» **82 177.83 €**
- En dépenses d'investissement à l'article 001 «*Déficit d'exécution de la section d'investissement reporté*» : **190 282.98 €**

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Présentation du Budget primitif 2019 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à **537 717.76 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **382 699.13 €**

Travaux principaux prévus en 2019 en investissement :

- Achat de tables pour la salle des fêtes
- Achat d'un ordinateur portable pour la mairie et d'un aspirateur professionnel pour les agents de service.
- Pose de poteaux au city-stade.
- Travaux de réfection à l'école publique : projet subventionné en partie par le SIEL, la DETR et le Département.
- Acquisition de tablettes et ordinateur au titre « l'école numérique » : projet subventionné en partie par l'Etat.
- Réfection des archives de la mairie (subvention du département).
- Acquisition d'un poêle à granulés et mise en place d'une terrasse pour le bar communal.
- Frais d'études préliminaires pour projet aménagement route de Charlieu pour demande de subvention à la Région.
- Régularisation administrative « Chemin du petit Bois » qui va se concrétiser cette année.

Appel de Mr GROSDENIS s'excusant de ne pas pouvoir intervenir aujourd'hui. Le sujet relatif au transfert de la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de Commune sera donc reporté à la réunion du conseil municipal du mois de juin.

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE BUDGET EAU

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 174.08		85 781.08
Opération de l'exercice	25 734.32	33 070.01	32 873.23	30 248.55
Totaux	25 734.32	65 244.09	32 873.23	116 029.63
Résultats de Clôture		39 509.77		83 156.40
Restes à Réaliser			599.91	
Résultats clôture avec RAR		39 509.77		82 556.49

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 POUR LE BUDGET EAU

Le compte de gestion pour l'année 2018 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2018 tenu par la commune.

➤ AFFECTATION DE RESULTAT DE 2018 POUR LE BUDGET 2019 EAU

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » : **39 509.77 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 « *Réserves excédent de fonctionnement capitalisés* » : **0 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » : **83 156.40 €**

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LE BUDGET EAU

Présentation du Budget Primitif 2019 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à **69 983.77 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **111 400.40 €**

Travaux principaux pour 2019, Travaux source Poizat (protection périmètre captages)

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 752.88	3 526.45	
Opération de l'exercice	13 118.25	24 035.53	92 725.59	122 848.77
Totaux	13 118.25	27 788.41	96 252.04	122 848.77
Résultats de Clôture		14 670.16		26 596.73
Restes à Réaliser			11 256.71	
Résultats de clôture avec RAR		14 670.16		15 340.02

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion pour l'année 2018 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2018 tenu par la commune.

➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE 2018 POUR LE BUDGET 2019 ASSAINISSEMENT

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » : **14 670.16 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 « *Réserves excédent de fonctionnement capitalisés* » : **0 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » : **26 596.73 €**

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation du Budget primitif 2019 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à **30 422.16 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **123 668.73 €**.

Travaux principaux pour 2019 : Réfection du réseau d'eaux usées et du collecteur au lieu-dit « Le Crot », Révision du diagnostic d'assainissement.

➤ **AMENAGEMENT ROUTE DE CHARLIEU : approbation mission de maîtrise d'œuvre, demande subvention à la Région.**

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec la conseillère régionale le 12 mars 2019. Cette dernière a informé les maires que les dispositifs de soutien à l'investissement des communes étaient renouvelés cette année, et que des subventions pouvaient être attribuées. Les communes qui le souhaitent, peuvent déposer leur dossier avant le 25 Avril prochain. Au vu des délais très courts, le bureau municipal s'est réuni et a réfléchi à différents projets qui pourraient être présentés à la Région, il en est ressorti : l'aménagement de la route de Charlieu, et ce, dans la continuité de la sécurisation du Bourg.

Par conséquent, le Bureau d'études Réalités a été contacté afin qu'il nous réalise un avant-projet. Monsieur le maire rappelle que le bureau d'études Réalités a déjà œuvré pour les 3 tranches de réaménagement du Bourg, et il est judicieux dans la continuité du projet, de leur confier à nouveau la mission de maîtrise d'œuvre. Cette prestation à un coût et représente la somme de 3 480 € TTC.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse réalisée par le bureau d'études réalités et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier, à savoir : demande d'une subvention auprès de la Région ; approbation de la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet Réalités pour la réalisation de l'avant-projet sommaire sur l'année 2019. Certains membres souhaiteraient s'orienter vers d'autres projets. Monsieur le Maire précise que ce projet n'est absolument pas définitif, et qu'il peut être abandonné si la future équipe municipale en 2020 ne souhaite pas le réaliser, mais la subvention obtenue pourrait être transférée sur un autre projet. Si ce projet aboutissait, il ne serait réalisé qu'en 2020.

Au vu de ces informations, le Conseil municipal : **APPROUVE** le devis du bureau d'études «REALITES» pour la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'étude de définition qui se déroulera sur l'année 2019 pour un montant 3 480 € TTC. **DECIDE** de déposer un dossier de subvention auprès de la Région.

➤ **REFLEXION POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE.**

Monsieur le maire informe qu'il a reçu une proposition d'un fournisseur pour l'installation éventuelle d'un radar pédagogique. Avant de poursuivre les démarches, monsieur le maire souhaiterait connaître la position de chacun. Les membres du conseil sont plutôt favorables et souhaitent que les investigations se poursuivent afin de connaître les différentes conditions d'utilisation et principes de fonctionnement (achat, location, dépannage, déplacement du radar etc...).

➤ **AVANCEE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOURCE POIZAT.**

Monsieur le maire rappelle le dossier relatif à l'exploitation de la source Poizat située sur la commune du Cergne et appartenant à la commune de CHARLIEU. Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la procédure en cours, une analyse de l'eau de la source est nécessaire, 200 paramètres doivent être analysés ; VEOLIA EAU est en mesure de réaliser cette analyse et propose cette prestation à hauteur de 2 218, 64 € TTC. Par ailleurs, monsieur le Maire précise que la commune du CERGNE était également intéressée par cette source, mais est d'en l'obligation d'abandonner le projet. Par conséquent, nous continuerons seul, l'utilisation de cette source étant primordiale pour nos besoins en eau potable. Le conseil municipal après délibération **ACCEPTE** le devis de VEOLIA EAU pour l'analyse complète de l'eau de la source pour un montant de 2 218,64 € TTC.

➤ **DEVIS PAROIS - TOITURE ABRIS-BUS ET BUTS CITY-STADE**

Monsieur le Maire rappelle le dossier des abris bus situés place de Verdun pour lesquels il avait été évoqué le problème des parois latérales manquantes et la possibilité de rajouter une partie toiture pour joindre les deux abris-bus. Un devis a été sollicité auprès de la métallerie PLJC qui propose la fourniture de deux parois qui seront posées aux deux extrémités ainsi qu'une partie de toiture qui permettra de joindre les deux abris bus entre eux. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 2 455.50 € TTC. Monsieur le Maire informe que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe de solidarité 2020.

Le Conseil municipal **APPROUVE** le devis établi par l'entreprise PLJC Métallerie pour un montant 2 455.50 € TTC. **DIT** que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2020.

Quant au devis relatif à la pose de tôles en lieu et place des filets vétustes du city-stade, ce dernier sera étudié plus précisément.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- Porte à connaissance de l'Assemblée le projet du tour de permanence que chaque conseiller municipal aura à effectuer lors des élections européennes le 26 Mai prochain. Prend note des premières modifications et propose que pour les opérations de dépouillement des résultats, il soit fait appel à des jeunes électeurs de la commune.

- Fait part de deux demandes de subventions émanant de l'ADMR et des Mousquetaires de la Nuit. Après discussion, il n'est pas donné suite à la demande de l'ADMR. Concernant les Mousquetaires de la Nuit la décision est reportée à la prochaine réunion.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue début juin 2019.

Heure de fin de séance 22 h 30